

Vous êtes personne
de confiance :
ce que ça signifie

Qu'est-ce qu'une personne de confiance ?

La personne de confiance est le porte-parole de la personne qu'elle représente pour ses décisions médicales si un jour elle n'est plus en mesure de s'exprimer par elle-même.

01. Mission d'accompagnement



CONSEILLER

La soutenir dans son cheminement personnel et l'aider pour les décisions médicales à prendre.



ACCOMPAGNER

L'accompagner aux consultations ou aux entretiens médicaux.



S'INFORMER

Prendre connaissance d'éléments de son dossier médical en sa présence, sous réserve de confidentialité.

la fin de vie
et si on en parlait ?

parlons-fin-de-vie.fr

02. Directives anticipées



CONNAÎTRE ET CONSERVER

Vous devez connaître le contenu des directives de la personne. À sa demande, vous pouvez les conserver avec vous.



INFORMER

Sinon, vous devez savoir où elles sont conservées, dans l'éventualité où la personne ne pourrait plus s'exprimer et qu'il faudrait connaître ses volontés.



TRANSMETTRE

Si besoin, vous transmettez ses directives anticipées au médecin ou bien vous indiquez où elles sont conservées.

03. Si la personne ne peut plus s'exprimer



Vous êtes consulté en priorité par l'équipe médicale pour tout questionnement sur les traitements du patient.



Vous pouvez faire le lien avec la famille ou les proches.



En cas de procédure collégiale, que vous pouvez initier, vous êtes consulté pour éclairer l'équipe soignante et vous êtes informé de la décision prise.

la fin de vie et si on en parlait ?

parlons-fin-de-vie.fr